

CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX-SUR-LAUSANNE

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PREAVIS N°30/2018

Demande de crédit pour la prolongation d'un trottoir et la création d'une bande piétonne à la
Route de Morrens jusqu'au chemin de la Rochette

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée du préavis susmentionné est composée de :

M. Salvatore Mercuri, 1^{er} membre et rapporteur ;
Mme Sanchis Veronica, membre ;
Mme Peguiron Annick, membre ;
M. Pache Jacques, membre ;
M. Zeqiri Medi, membre ;

La commission s'est réunie le mercredi 7 novembre en présence de M. Pierre Haemmerli et
M. Etienne Fleury tous deux municipaux.
Le préavis a été finalisé par échanges de courriels.

INTRODUCTION

A la suite d'une brève introduction sur les travaux prévus, les deux municipaux présents ont
répondu à toutes les questions et ont donné toutes les explications techniques désirées.

Le tronçon de trottoir concerné est situé le long de la Route de Morrens. Il s'agit d'une route
communale sans issue qui mène à plusieurs quartiers d'habitation et notamment celui de
Champs-Pamont.

Ce tronçon de route comporte un trottoir et des places de parc latérales côté nord (à gauche
en montant) de la route.

Toutefois, plusieurs quartiers habités se trouvent également au sud tout en haut (coté droite
en montant), ce qui implique pour ces usagers qu'ils doivent traverser la chaussée plusieurs
fois, au cours de leur parcours afin de rejoindre le centre du Village.

L'objectif est de permettre aux piétons, notamment les enfants, de rejoindre le site scolaire,
la gare, ou le centre du village en sécurisant au maximum le cheminement et en utilisant les
infrastructures existantes.

TRAVAUX

Le projet prévoit la construction d'un cheminement piétonnier goudronné (trottoir) d'une largeur de 1.60 mètres, sur une distance d'environ 60 mètres, ainsi que le marquage d'une bande piétonne d'une largeur de 1,25 mètres sur une longueur d'environ 80 mètres. (en haut à droite en montant).

Au croisement de la route de Morrens et Chemin de Champ-Pamont la largeur de la route sera réduite afin de ralentir les véhicules et la priorité de droite sera accordée.

Un couvert à containers existant au début de ce nouvel aménagement mais qui se situe sur le tracé prévu devra être démoli, ce qui permettra d'améliorer la visibilité à la sortie d'un chemin privé. Cette place containers sera reconstruite en retrait du futur trottoir.

PROCEDURE

Après consultation avec les services du Canton et une séance sur place le projet définitif a été soumis à une mise à l'enquête publique qui a eût lieu du 7 septembre au 8 octobre 2018, celle-ci n'as suscité aucune opposition ou observation.

CONCLUSION

A l'unanimité, la commission vous propose, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

- D'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 86'000.--** pour la prolongation d'un trottoir et la création d'une bande piétonne à la Route de Morrens jusqu'au chemin de la Rochette.
- D'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans au maximum, dès 2020.
- D'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché.
- De décharger la commission de son mandat.

Cheseaux-sur-Lausanne, le 26 novembre 2018

La Commission :

M. Salvatore Mercuri, 1^{er} membre et rapporteur ;

Mme Sanchis Veronica, membre ;

M. Pache Jacques, membre ;

Mme Peguiron Annick, membre ;

M. Zeqiri Medi, membre ;